



FEDERATION DES RADIOS ASSOCIATIVES MUSIQUES ACTUELLES

Vous nous avez sollicité pour une demande d'adhésion de votre Radio à la FERAROCK, voici quelques renseignements préalables ainsi que la démarche à suivre.

## 1. La FERAROCK : pourquoi ?

L'objet de la fédération est de regrouper des radios sans but lucratif, de communication de proximité et de promotion des musiques actuelles.

Les missions prioritaires de la fédération :

- Représenter ses membres auprès des instances professionnelles des musiques actuelles et auprès des acteurs institutionnels du secteur des radios associatives
- Favoriser la réflexion et l'échange d'informations entre ses membres
- Organiser des actions de promotion de la scène musiques actuelles en émergence ou peu médiatisée
- Mutualiser les moyens techniques et humains entre ses membres

### *Qu'est-ce que ça apporte ?*

La FERAROCK est un acteur essentiel et légitime de l'émergence musicale. Cela passe par la mise en place de partenariats et l'édition mensuelle de classements, mais c'est au-delà que l'action de la fédération et des radios se porte, grâce au véritable lien entre les scènes locales et les publics qu'elles constituent, par le biais d'un maillage territorial tissé au fil des années et en développement permanent.

Ainsi, ce qu'apporte la FERAROCK aux radios c'est :

- une valorisation nationale au sein de la filière musiques actuelles comme structure légitime œuvrant pour la promotion de l'émergence artistique ;
- une reconnaissance comme acteur essentiel des évolutions de la filière ;
- une défense de leurs intérêts et de leurs spécificités ;
- une inscription effective et durable dans les circuits de promotion des artistes, labels et tourneurs...
- une mutualisation d'outils, de savoir-faire et de pratiques ;
- une identification auprès du FSER notamment dans le cadre des échanges de programmes entre radios ;
- une identification auprès de la Sacem pour la répartition des droits aux artistes diffusés.

### *Qu'est-ce que ça implique ?*

- un engagement et un état d'esprit participatif au profit d'un intérêt général fédératif ;
- être solidaire des autres radios et à l'écoute des partenaires de la fédération ;
- continuer à entretenir un esprit curieux, au service de la découverte musicale, sans pour autant perdre son impertinence et sa singularité...

La réussite du projet de la fédération dépend de la capacité des radios adhérentes à mutualiser leurs énergies et leurs savoir-faire.

## 2. Quels engagements de part et d'autre ?

Afin de poser clairement ce qu'implique une adhésion à la Féarock, une convention d'engagements réciproques est proposée entre la radio et la fédération. Cette convention repose chaque année les bases du partenariat entre radios et fédération en permettant à chacun d'œuvrer sereinement en connaissance de cause.

### *Article 1 – Engagements de la fédération*

- Représenter les intérêts des radios membres auprès des instances professionnelles et des acteurs institutionnels du secteur de la radio, des musiques actuelles et des musiques actuelles.)
- Favoriser la réflexion, la coopération et l'échange d'informations entre les radios
- Organiser des actions de promotion de la scène musiques actuelles en émergence ou peu médiatisée.
- Mutualiser les moyens techniques et humains entre ses membres.
- Informer régulièrement les radios des actions de la fédération.
- Rendre compte régulièrement auprès des adhérents des réflexions du conseil d'administration.
- Mettre à disposition régulièrement des données sur les activités de la fédération et des radios (comptes-rendus, outils d'observation, veille ressources...)
- Valoriser l'ensemble des radios sur l'ensemble de ses supports de communication.
- Répondre aux questions des radios membres sur tous les sujets liés à son activité.
- Mettre en œuvre tous les moyens possibles pour soutenir les radios en difficulté.
- Remettre tous les ans lors de l'assemblée fédérale un rapport d'activité et financier détaillé et fidèle.
- Réaliser mensuellement les classements sur la base des informations fournies par les radios.
- Assurer le traitement administratif et l'organisation des partenariats albums, festivals et institutionnels.
- Animer et participer à la commission d'écoute de la fédération composée de l'ensemble des membres.

### *Article 2 - Engagements de la radio membre*

#### *Fédératifs*

- Participer ou se faire représenter à l'assemblée générale.
- Désigner deux mandataires (titulaire et suppléant) interlocuteurs de la radio auprès de la fédération
- Communiquer sur son appartenance à la fédération selon la charte graphique prescrite et par tous les moyens possibles.
- Participer à la commission d'écoute.
- Répondre aux sollicitations de la fédération sur toute question d'intérêt fédéral, dans les délais prescrits.
- Remettre mensuellement et dans les délais les classements.
- Informer régulièrement la FERAROCK des mises à jour de contacts et d'informations liées à la radio (logos, adresses de streaming, actualités...).
- Répondre tous les ans à un questionnaire destiné à connaître les données socio-économiques des radios afin d'alimenter les outils d'observation de la fédération (exploitation anonyme des données)
- S'acquitter du paiement de la cotisation annuelle.

#### *Sur son antenne, de façon générale et permanente*

- Porter un projet radiophonique consacré à l'émergence et à la découverte musicale.
- Valoriser l'appartenance à la FERAROCK (jingle, annonce par les animateurs...)

#### *Mutualisation des partenariats à l'antenne*

- La radio délègue à la FERAROCK le droit de fixer les modalités des partenariats validés majoritairement par la commission d'écoute (majorité qualifiée de 70% des avis exprimés)
- La radio diffuse quotidiennement les artistes faisant l'objet d'un partenariat ou les compilations des partenaires
- La radio diffuse chaque semaine les émissions, modules et spots produits dans le cadre des partenariats albums, festivals et institutionnels
- La radio s'engage à offrir aux auditeurs les dotations que les partenaires se sont engagés à transmettre aux radios dans le cadre des partenariats.

### *Article 3 - Autres engagements, dans la mesure des possibilités de la radio :*

- Participer au moins une fois par an à une action initiée ou coordonnée par la fédération (couverture collective d'un festival ou autre action à plusieurs radios membres).
- Diffuser les émissions produites par les radios FERAROCK lors des festivals partenaires
- Rajouter FERAROCK sur son RDS quand c'est techniquement possible.
- Participer à un groupe de travail porté par la fédération.
- Participer au séminaire de rentrée (présence physique ou virtuelle).

### 3. Procédure d'adhésion :

L'adhésion à la FERAROCK se fait en plusieurs étapes :

1. Prise de contact et écoute de votre radio par les membres du conseil d'administration (nous transmettre une grille de vos programmes et un airplay)
2. Si la « couleur d'antenne » correspond à celle de la fédération, organisation d'une rencontre dans les locaux de la radio.
3. Remise en parallèle d'un dossier d'adhésion par la radio candidate. Le dossier devra être composé de différents éléments nous permettant de mieux connaître (liste indicative) :
  - vos motivations à nous rejoindre (par le biais d'un courrier ou d'une note d'intention)
  - votre projet associatif : historique, organigramme interne, nombre de salariés, place des bénévoles, dernier rapport d'activités, affiliations fédérales ou syndicales, budget...
  - votre radio : grille des programmes, derniers airplays, fonctionnement des émissions salariées et bénévoles, gestion des podcasts, implication dans la vie culturelle de la région...
  - vos autres projets : organisation de concerts ou de festivals, accompagnements de groupes, ressources, production, actions culturelles, lien avec les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire et/ou de l'ESS...
4. Si tout cela nous confirme notre envie de travailler ensemble, la radio devient « membre probatoire » pour une période d'observation courant jusqu'à l'assemblée générale suivante. A l'issue de cette période, l'assemblée valide l'adhésion définitive de la radio qui devient ainsi membre actif de la FERAROCK.

#### **Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter :**

- Marc Mithouard, Président de la FERAROCK - animateur / programmateur à Radio Activ' à St Brieuc - [marcus@radio-activ.com](mailto:marcus@radio-activ.com) - 06 16 74 35 56
- Xavier Le Boursicaud, directeur – [xavier@ferarock.org](mailto:xavier@ferarock.org) – 06 64 21 28 75

#### **FERAROCK**

9-11 rue de Dinan 35000 RENNES

T: 02.23.48.62.78

[www.ferarock.org](http://www.ferarock.org)

SIRET:440 805 356 00027

APE: 6010Z